

FCPI Phitrust Innovation IV

Fonds commun de placement dans l'innovation

Rapport de gestion annuel au 30 juin 2023



FCPI PHITRUST INNOVATION IV

Le FCPI présente un risque de perte en capital et de liquidité; une part importante des actifs est investie dans des sociétés innovantes non cotées et les fonds sont bloqués de 8 à 10 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard, la prorogation se faisant sur décision de la société de gestion.

Sommaire

1	REVUE DE GESTION ET SITUATION	4
1.1	Performances du fonds	4
1.2	Actif net et valeurs liquidatives	4
1.3	Investissements Innovants	5
1.3.1	Réalisations de l'exercice	6
1.3.2	Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant	6
1.3.3	Règles de valorisation	6
1.3.4	Les sociétés innovantes du portefeuille	7
1.3.5	Évènements post-clôture	9
1.4	Autres investissements	9
2	COMPTES ANNUELS ET AUTRES INFORMATIONS SPECIFIQUES	9
2.1	Bilan	9
2.2	Engagements hors bilan	10
2.3	Compte de résultat	11
2.4	Autres informations spécifiques	11
2.4.1	Changements de méthode de valorisation	11
2.4.2	Méthode de valorisation des sociétés cotées	11
2.4.3	Prestations de conseil et de montage	11
2.4.4	Frais de gestion	12
2.4.5	Refacturations aux participations du Fonds	12
2.4.6	Opérations de crédit	12
2.4.7	Co-investissements	12
2.4.8	Mandats sociaux de l'équipe de gestion	12
2.4.9	Utilisation des droits de vote	12
2.4.10	Mode de sélection des intermédiaires financiers	13
2.4.11	Prise en compte des critères E.S.G.	13
2.4.12	Dispositions prises pour gérer la liquidité	13
2.4.13	Politique de rémunération	13
3	ANNEXES	13

Avertissements

- Conformément à la législation en vigueur, la composition de l'actif net, la valeur de l'actif net et la valeur liquidative des parts du fonds ont fait l'objet d'une certification du commissaire aux comptes. Le rapport annuel visé par le commissaire aux comptes est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- Toute reproduction, copie, duplication, transfert, sous quelque forme que ce soit, concernant tout ou partie des informations, données financières et recommandations préconisées par Phitrust Impact Investors sont strictement interdits.



Xavier THAURON
Directeur Général
Phitrust Impact Investors

Phitrust Impact Investors est une société de gestion dont la vocation est de développer et gérer des fonds d'investissement thématiques à fort impact social et environnemental.

De nombreuses entreprises sociales et solidaires se créent désormais en Europe et dans le reste du monde, comme toutes entreprises innovantes, elles ont besoin de financement et d'accompagnement pour assurer leur croissance et répondre aux missions sociales et environnementales qu'elles se sont fixées.

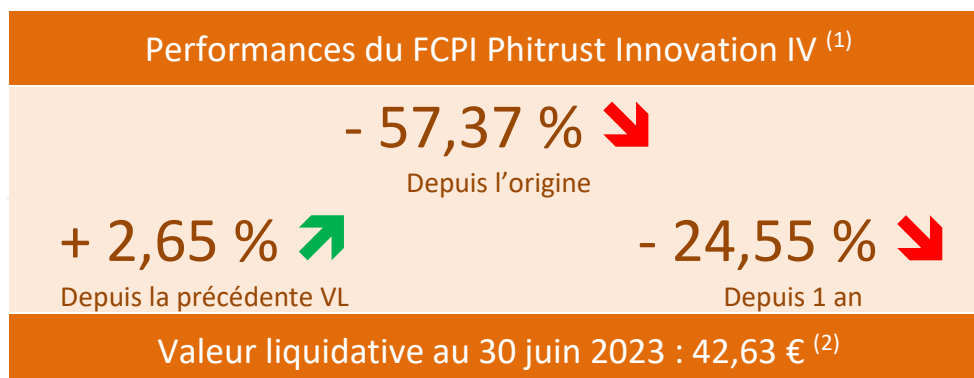
Les informations mises à disposition dans ce rapport de gestion rendent compte des évènements économiques intervenus dans la vie du FCPI Phitrust Innovation IV au cours de son septième exercice clos le 30 juin 2023.

Paris le 25 octobre 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'X. Thauron', written over a horizontal line.

1 Revue de gestion et situation

1.1 Performances du fonds



- (1) Hors prise en compte du bénéfice de la réduction d'impôt initiale, des droits d'entrée et des prélèvements sociaux éventuels. Nous rappelons à l'investisseur que les performances passées ne présentent en rien des performances futures.
- (2) Nette des distributions.

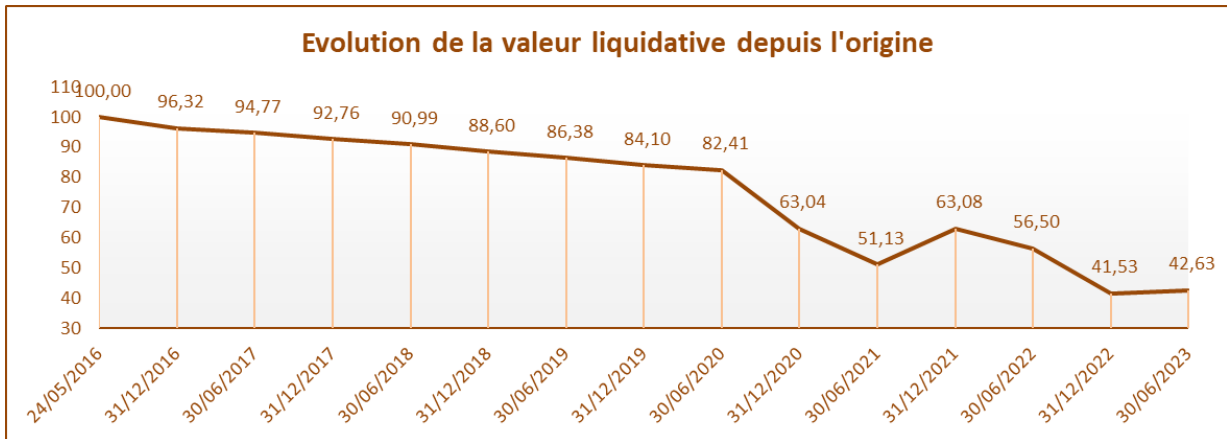
1.2 Actif net et valeurs liquidatives

Nombre de parts ⁽³⁾	Valeur liquidative ⁽⁴⁾	Actif net total
13 465 parts A	42,63 €	574 145,07 €
1 696 parts B	0,00 €	

- (3) La souscription des parts de catégorie B du fonds est réservée à la société de gestion, ses dirigeants et salariés (ou aux personnes morales contrôlées par ces derniers), aux personnes morales contrôlant directement ou contrôlées directement par la société de gestion, et aux personnes physiques ou morales agissant pour le compte de la société de gestion.
- (4) La valeur liquidative résulte de la répartition de l'actif net comptable à la date d'arrêté des comptes. Elle est établie selon les dispositions du règlement du fonds et n'a pas vocation à représenter une valeur vénale des parts.

Le cabinet Deloitte & Associés, Commissaire aux Comptes du FCPI Phitrust Innovation IV, a procédé au contrôle des éléments et informations qui composent l'inventaire du fonds, conformément aux normes de la profession applicables en France.

Le cabinet Deloitte & Associés a remis à la société de gestion Phitrust Impact Investors son rapport général. Ce dernier précise que le cabinet Deloitte & Associés n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la société de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la situation financière et les comptes annuels.

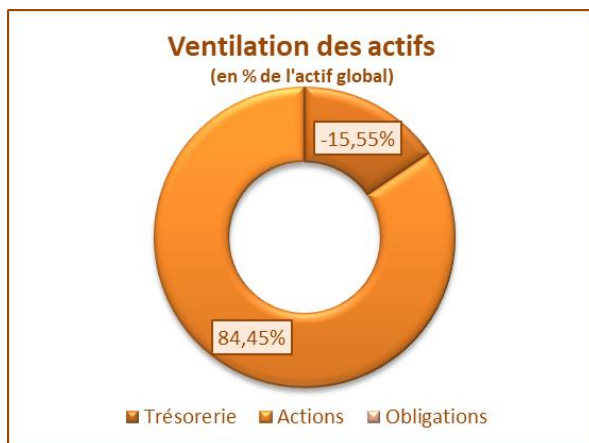


Au cours de l'exercice, la valeur liquidative du fonds est passée de 56,50 Euros à 42,63 Euros, soit une baisse de 24,55 %. Le fonds compte 8 participations représentant 703 755,34 Euros (en valeur estimée).

La performance négative du fonds s'explique par la dévaluation de 66,55 % au cours de la période, des titres de la société Zei qui est un agrégateur d'alternatives vertes en B2C et B2B et un réseau social dédié à l'engagement environnemental des marques et particuliers.

Par ailleurs, Agrifind Group qui propose au travers de son site dédié au monde agricole plusieurs services permettant aux agriculteurs de valoriser facilement leur savoir-faire auprès d'autres agriculteurs désireux de progresser dans leur métier a été placé en liquidation judiciaire et a en conséquence été provisionnée à 100 %.

Il convient de rappeler que le FCPI Phitrust Innovation IV investit au moins 90 % de son actif dans des sociétés françaises ou européennes développant des produits ou services technologiques innovants, dont au moins 60 % apportent une solution à un enjeu social ou environnemental.



1.3 Investissements Innovants

1.3.1 Réalisations de l'exercice

Nouveaux investissements		Cessions	
Groupe Okwind	Actions	Dufclair.com (radiation RCS)	Actions
		Romale (cession totale)	Actions

A la date de l'arrêté, le montant investi dans les sociétés innovantes s'élève à 1 213 376,40 €. Le ratio ⁽⁵⁾ d'investissement en sociétés innovantes s'élève à 80,66 %.

(5) Ce ratio est égal au prix de revient des sociétés innovantes éligibles du portefeuille divisé par le total des souscriptions du fonds. Les sociétés innovantes cédées sont maintenues deux ans dans le ratio.

1.3.2 Synthèse du portefeuille de titres à caractère innovant

Société	Secteur	Montant en € ⁽⁶⁾
Sociétés innovantes non cotées		
Agrifind Group	Activités spécialisées, scientifiques et techniques	130 495,00
Hawkcell	Bien-être animal	135 388,00
Maloric	Ingénierie maritime	135 072,00
Skilder	Information et communication	108 946,00
Stockage Plus	Stockage	18 397,20
V pour Verdict	Portail Internet	129 504,00
Zeï	Technologies de l'information	129 098,34
Sociétés innovantes cotées		
Groupe Okwind	Energies renouvelables	12 380,00
Prix de revient total du portefeuille de titres à caractère innovant		799 280,54

(6) Les montants sont indiqués en prix de revient.

Valeur estimée du portefeuille de titres à caractère innovant à la date de l'arrêté	703 755,34
---	------------

1.3.3 Règles de valorisation

- Pour l'évaluation des titres non cotés, générant ou non des revenus, la méthode consiste à garder la valeur de la participation à son prix d'acquisition. Une révision de ce prix n'est effectuée que dans les cas suivants :
 - a. Emission d'un nombre significatif de titres nouveaux, souscrits par des investisseurs tiers, à un prix différent de la valeur antérieurement retenue, ou existence de transactions intervenues entre entités ou personnes indépendantes les unes des autres et portant sur un nombre significatif de titres. Dans ce cas, l'évaluation est basée sur le prix de l'opération, ce qui implique que la participation est réévaluée si le prix constaté est supérieur au prix d'acquisition et qu'une provision est comptabilisée dans le cas contraire.

- b. Constatation d'éléments déterminants attestant une amélioration significative et durable de la situation financière et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient été prises en compte à la date d'investissement. Dans ce cas, la participation est réévaluée. Dans le cas contraire, le fonds constate une dépréciation sous forme de provision.

A la date de l'arrêté, les titres non cotés de la société Hawkcell ont fait l'objet d'une réévaluation de 77,94 % et les titres non cotés de la société Maloric ont fait l'objet d'une réévaluation de 53,68 %. Par ailleurs, les titres non cotés des sociétés Agrifind et V pour Verdict ont fait l'objet d'une provision de 100 % du fait de leur mise en liquidation judiciaire. Les titres non cotés de la société Stockage Plus ont fait l'objet d'une dévaluation de 67,53 % et les titres non cotés de la société Zei ont fait l'objet d'une dévaluation de 11,81 % par rapport à leurs prix de souscription, du fait de la dégradation de leurs perspectives.

- Les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice, ou à défaut au dernier cours connu.

A la date de l'arrêté, toutes les sociétés cotées ont été valorisées au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice, ou à défaut au dernier cours connu.

1.3.4 Les sociétés innovantes du portefeuille

 <ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 23 janvier 2018 • Siège social : 2 rue des Lazaristes FR-01000 Bourg-en-Bresse - France • Site internet : http://www.agrifind.fr/ • Statut : Société par actions simplifiée 	<p>Agrifind Group</p> <p>Agrifind Group propose au travers de son site dédié au monde agricole plusieurs services permettant aux agriculteurs de valoriser facilement leur savoir-faire auprès d'autres agriculteurs désireux de progresser dans leur métier : préparation au test certiphyto, formations, plateforme d'échange de compétences, application mobile de veille phytosanitaire...</p>
 <ul style="list-style-type: none"> • Date de création : 11 janvier 2019 • Siège social : 3 place Giovanni de Verrazzano FR-69009 Lyon - France • Site internet : http://www.hawkcell.com/ • Statut : Société par actions simplifiée 	<p>Hawkcell</p> <p>Hawkcell propose un service d'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) pour l'animal, plus performante grâce à des capteurs IRM dédiés pour chaque morphologie animale.</p>



- Date de création : 1^{er} février 2019
- Siège social : 37 rue Blanqui
FR-33110 Le Bouscat - France
- Site internet : <http://www.maloric.fr/>
- Statut : Société par actions simplifiée

Maloric

Maloric conçoit des ailes de traction maritimes 100 % autonomes qui permettent de réduire de 20 % la consommation en carburant et l'impact écologique des navires à moteur.

En alliant les technologies aéronautiques au domaine maritime, Maloric développe un produit 100 % dédié aux pêcheurs pour répondre aux enjeux grandissants du secteur (coût des carburants élevé, zones de pêches de plus en plus éloignées, attractivité, sécurité, etc...).



- Date de création : 25 avril 2018
- Siège social : 46 allée de l'Italie
FR-69007 Lyon - France
- Site internet : <http://www.skilder.fr/>
- Statut : Société par actions simplifiée

Skilder

Skilder développe pour des clients (typiquement des services RH) des solutions d'évaluation en ligne des soft skills (compétences comportementales, humaines ou transversales) des candidats.

Sur la base d'un référentiel métier propre à l'entreprise, il conçoit les mises en situation digitales (en ligne) et des algorithmes d'analyses fines du comportement : les choix opérés dans le jeu, les productions verbales, les indices vocaux, etc...



- Date de création : 28 décembre 2015
- Siège social : 1 place de la Logistique
FR-94150 Rungis - France
- Site internet : <http://www.urbanhub.fr/>
- Statut : Société par actions simplifiée

Stockage Plus

Stockage Plus propose des racks de stockage de faible volume pour des particuliers au centre de Paris.



- Date de création : 26 septembre 2017
- Siège social : 33 rue du Petit Musc
FR-75004 Paris - France
- Site internet : <http://www.vpourverdict.com/>
- Statut : Société par actions simplifiée
A associé unique

V pour Verdict

V pour Verdict a l'ambition de concilier justice et numérique dans le but de rendre l'action collective en justice viable pour les avocats et le justiciable. Un outil au service de la justice sociale et environnementale.



Zeï

Zeï, premier accélérateur d'écologie, est un agrégateur d'alternatives vertes en B2C et B2B et un réseau social dédié à l'engagement environnemental des marques et particuliers.

- Date de création : 14 octobre 2015
- Siège social : 62 rue Pelleport
FR-75020 Paris - France
- Site internet : <http://www.zei-world.com/>
- Statut : Société par actions simplifiée

Entreprises et particuliers peuvent valoriser leurs engagements environnementaux sur des profils publics intuitifs et synthétiques, et utiliser l'algorithme de conseil RSE pour trouver les alternatives les plus adapté à leur quotidien/activité.

Zeï propose également des solutions de mobilisation des collaborateurs autour des thématiques environnementales.

1.3.5 Évènements post-clôture

Néant.

1.4 Autres investissements

Néant.

2 Comptes annuels et autres informations spécifiques

2.1 Bilan

ACTIF	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	703 755,34	847 920,60
Instruments financiers de capital investissement	691 375,34	847 920,60
- Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	14 120,00	- 23 733,00
- Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	677 255,34	871 653,60
Contrats financiers	-	-
Autres instruments financiers	12 380,00	-
CREANCES	-	-
COMPTES FINANCIERS	14 068,36	17 391,90
TOTAL DE L'ACTIF	717 823,70	865 312,50

PASSIF	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	774 627,65	899 802,00
Report a nouveau	-	-
Plus et moins values nettes de l'exercice (a,b,c)	- 147 811,70	- 84 474,75
Résultat de l'exercice (a,b)	- 52 670,88	- 54 445,34
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (Montant représentatif de l'actif net)	574 145,07	760 881,91
INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Investissements financiers futurs	-	-
Autres investissements	-	-
DETTES	143 678,63	104 430,59
COMPTES FINANCIERS	-	-
TOTAL DU PASSIF	717 823,70	865 312,50

(a) y compris comptes de régularisations

(b) diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values

2.2 Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS	-	-
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

2.3 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 30/06/2023	Exercice 30/06/2022
PRODUITS SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Revenus sur dépôts et comptes financiers	-	-
Produits sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
TOTAL I	-	-
CHARGES SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES		
Charges sur instruments financiers de capital investissement	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Autres charges financières	-	-
TOTAL II	-	-
RESULTAT SUR OPERATIONS FINANCIERES (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion (IV)	- 52 670,88	- 54 445,34
RESULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	- 52 670,88	- 54 445,34
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
RESULTAT (I - II + III - IV +/- V - VI)	- 52 670,88	- 54 445,34

2.4 Autres informations spécifiques

2.4.1 Changements de méthode de valorisation

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de changement de méthode de valorisation.

2.4.2 Méthode de valorisation des sociétés cotées

Les titres des sociétés cotées détenus dans le portefeuille du fonds sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de bourse de l'exercice.

2.4.3 Prestations de conseil et de montage

Aucune prestation de conseil ou de montage n'a été facturée par la société de gestion Phitrust Impact Investors, ou par une société liée à cette dernière, au fonds ou à une société dont le fonds détient des titres.

2.4.4 Frais de gestion

- Rémunération de la société de gestion Phitrust Impact Investors :

Au cours de l'exercice, la somme de 40 985,16 Euros a été facturée au fonds au titre de la rémunération de la société de gestion.

- Autres frais de gestion :

Au cours de l'exercice, les frais externes liés à l'administration du fonds, tels que les frais générés par l'information réglementaire et commerciale des porteurs de parts, les frais relatifs à la tenue de la comptabilité du fonds, les honoraires de commissaires aux comptes ont représenté la somme de 11 364,12 Euros, soit 0,838 % du montant total des souscriptions de parts A.

- Frais liés à la gestion des participations :

Au cours de l'exercice, les frais liés à la gestion des participations, tels que les frais d'étude et d'audit, les frais juridiques, les frais liés à la couverture BPI garantie, ont représenté la somme de 321,60 Euros, soit 0,024 % du montant total des souscriptions.

2.4.5 Refacturations aux participations du Fonds

Au cours de l'exercice, il n'y a pas eu de refacturations aux participations du fonds.

2.4.6 Opérations de crédit

Aucun établissement de crédit ne constitue une entreprise liée à la société de gestion au sens de la réglementation.

2.4.7 Co-investissements

Au cours de l'exercice les co-investissements ci-dessous ont été réalisés :

Sociétés	Autres fonds gérés par Phitrust Impact Investors
Néant	

2.4.8 Mandats sociaux de l'équipe de gestion

Aucune nouvelle nomination des mandataires sociaux et salariés de la société de gestion au sein des organes sociaux des sociétés en portefeuille du fonds n'a eu lieu au cours de l'exercice.

2.4.9 Utilisation des droits de vote

Conformément aux articles 319-21 et suivants du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une politique de vote relative aux titres de sociétés cotées et non cotées détenues par les FCPI sous gestion. Cette politique décrit notamment les modalités pratiques d'utilisation des droits de vote et propose des lignes directrices en fonction des thèmes possibles des projets de résolutions des Assemblées Générales d'actionnaires.

Au cours de l'exercice, les gestionnaires ont veillé à défendre les intérêts des porteurs de parts.

2.4.10 Mode de sélection des intermédiaires financiers

Conformément à l'article 314-75 du Règlement Général de l'AMF, la société de gestion dispose d'une procédure de meilleure sélection des intermédiaires financiers avec lesquels elle peut travailler. Cette politique prévoit que Phitrust Impact Investors prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour les fonds qu'elle gère, aux fins de garantir l'exécution rapide et efficace des ordres dans l'intérêt des porteurs de parts, et décrit le processus de sélections des intermédiaires financiers et de révision annuelle de cette sélection.

2.4.11 Prise en compte des critères E.S.G.

Le fonds respecte la classification SFDR article 6. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Phitrust Impact Investors intègre dans chaque décision d'investissement relative aux entreprises financées une appréciation de critères extra-financiers, qui pour autant ne relèvent pas toujours d'une démarche ESG mais vise à choisir de financer des sociétés dont l'activité apporte des réponses à des enjeux sociaux ou environnementaux.

2.4.12 Dispositions prises pour gérer la liquidité

Afin de permettre au fonds de réaliser sa stratégie d'investissement à long terme, les rachats sont limités aux cas exceptionnels prévus dans son règlement.

2.4.13 Politique de rémunération

- Séparation entre la partie fixe de la rémunération et la partie variable :
 - la partie fixe doit être suffisamment importante pour rémunérer le professionnel au regard de ses obligations, niveau de compétence et expérience,
 - la partie variable est destinée à valoriser les performances. Elle est versée aux collaborateurs de la Société de Gestion au regard de critères essentiellement qualitatifs. Elle tient compte de la réglementation applicable aux Sociétés de Gestion, des gains effectivement réalisés par la Société de Gestion et est liée à la performance globale de la société,
 - la Société de Gestion ne pratique pas de bonus garantis non liés à la performance.
- Cohérence de l'assiette des éléments variables :
 - Dans le cas où il est décidé de verser une partie variable aux collaborateurs de la Société de Gestion, cette dernière sera déterminée sur la base d'objectifs le plus souvent qualitatifs mais aussi parfois quantitatifs.

3 Annexes

<u>Société de gestion :</u> Phitrust Impact Investors 7 rue d'Anjou 75008 Paris Agrément AMF n° GP-	<u>Dépositaire :</u> BNP Paribas Securities Services 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin	<u>Commissaire aux comptes :</u> Deloitte & Associés 6 place de la Pyramide 92908 Paris – La Défense Cedex
--	--	--